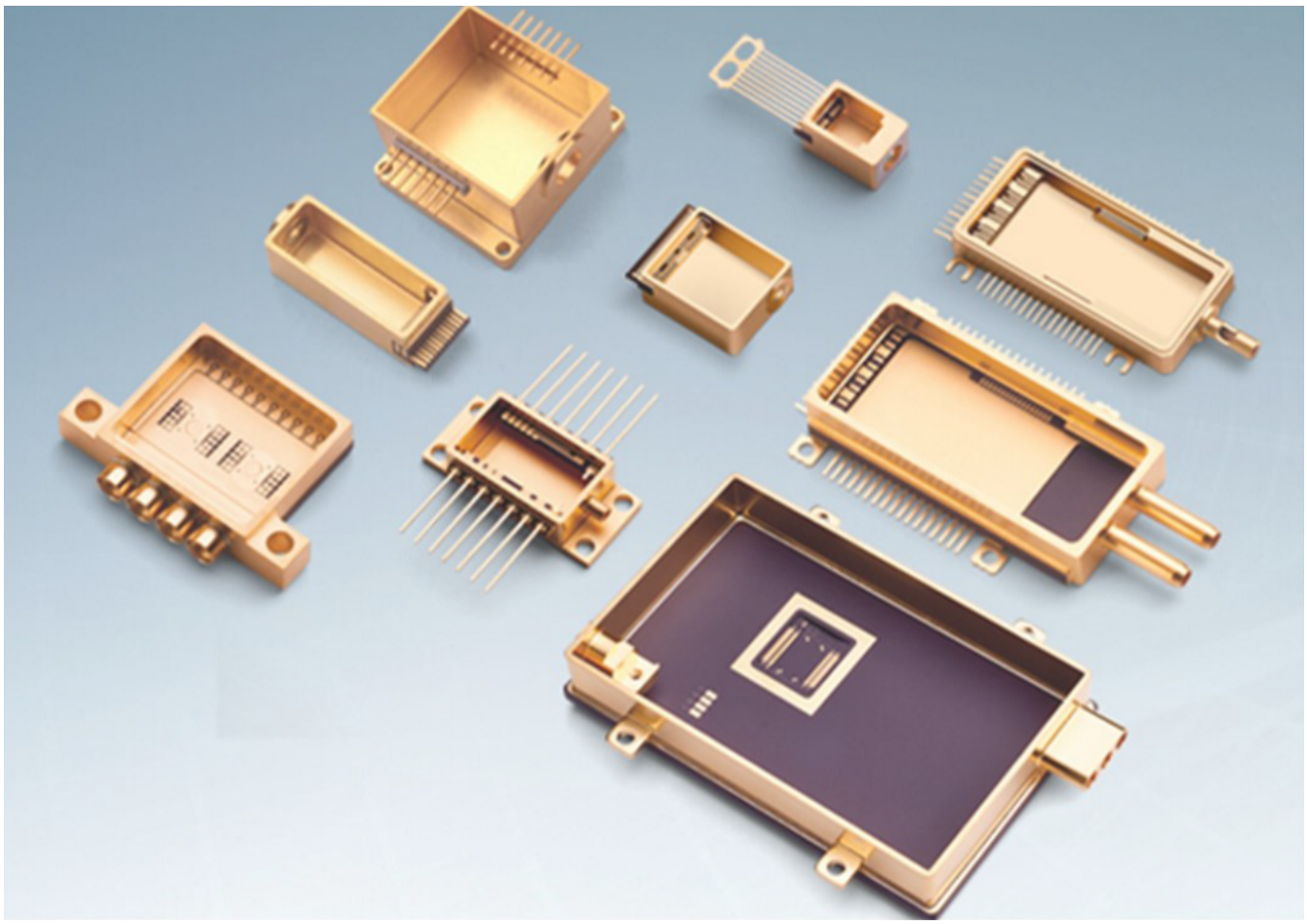
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Bollène : Egide réalise un bon 1er semestre 2020



Le groupe bollènois Egide a enregistré un chiffre d'affaires de 17,27 M€ durant le 1er semestre 2020. Un résultat en hausse de 16,1 % par rapport au premier semestre 2019 pour l'entreprise vauclusienne spécialisée dans la fabrication de boîtiers hermétiques et de solutions de dissipation thermique pour composants électroniques sensibles.

« Les ventes réalisées en Amérique du Nord représentent désormais 63,7 % du chiffre d'affaires total du groupe au premier semestre 2020, expliquent les responsables du groupe. Egide a pu maintenir un niveau d'activité satisfaisant au sein de ses 3 sites industriels (ndlr : 2 aux Etats-Unis et 1 à Bollène dans la zone du Sactar) tout en respectant les consignes de santé et de sécurité pour ses employés en raison de la crise du Covid-19. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Impact de l'incendie de Cambridge

Pour le reste de l'année, l'impact de l'incendie de l'usine de Cambridge dans le Maryland du 3 juillet dernier devrait avoir un effet négatif sur le chiffre d'affaires du 3e trimestre. Malgré tout, l'activité sur ce site américain avait repris à 50 % de sa capacité dès la mi-septembre. Dans le même temps, la grande majorité des opérations liées au traitement de surface a été transférée à l'usine de San Diego en Californie ainsi qu'une petite partie à l'usine de Bollène. Egide USA a ainsi pu limiter l'impact de cet incident sur les commandes clients en cours et sur son activité globale.

« *La réhabilitation complète sera achevée en novembre prochain* », explique Jim Collins, président-directeur général d'Egide. Pour l'année 2021, la direction prévoit une légère croissance dans toutes les unités grâce à quelques signes positifs. Mais la poursuite de la crise sanitaire pourrait limiter ses ambitions.

Quelles conséquences pour le Vaucluse ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



En Vaucluse près de 1 500 Britanniques, dont 300 disposant d'un titre de séjour, sont impactés directement par la sortie de leur pays de l'Union européenne. De nouvelles contraintes sur les échanges économiques entre le département et la Grande- Bretagne devraient également apparaître.

Ce coup-ci plus de report. Trois ans et demi après avoir voté pour le Brexit, le Royaume-Uni est enfin officiellement sorti de l'Union européenne depuis le 31 janvier à minuit. Si d'importants aspects de la future relation entre les deux rives de la Manche restent encore à déterminer, notamment sur le plan économique, pour les ressortissants britanniques présents en France avant le 31 décembre 2020, il faut désormais demander dès maintenant le nouveau titre prévu par l'accord de retrait. Ils pourront cependant encore en faire la demande avant la fin du mois de juillet 2021. Au-delà de cette date, les Britanniques arrivés en France devront solliciter un titre de droit commun.

Dans l'Hexagone, cette mesure concernerait les 160 000 citoyens britanniques dont un quart d'entre eux installés en région Nouvelle- Aquitaine et en particulier en Dordogne (ndlr : sur les 3 millions expatriés en Europe). En Vaucluse, on dénombre à ce jour près de 1 500 ressortissants de la Grande- Bretagne séjournant dans le département dont environ 300 disposant d'une carte de séjour.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

« En Vaucluse, on dénombre près de 1 500 ressortissants britanniques. »

■ Droit de vote des Britanniques Autre conséquence pour ces derniers, depuis le 1er février 2020, les ressortissants britanniques ne

sont plus électeurs ni éligibles aux élections municipales et européennes. En effet, en droit français, en l'absence de la nationalité française, être un ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne est une condition nécessaire pour voter aux élections municipales et européennes. Dès le retrait effectif du Royaume-Uni de l'Union européenne, les ressortissants britanniques ont donc été radiés automatiquement des listes électorales par les services de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Les conseillers municipaux britanniques élus avant le 1er février 2020 conservent toutefois leur mandat jusqu'au renouvellement intégral de leur conseil municipal les 15 et 22 mars prochains. Afin de répondre à toutes ces interrogations, le gouverne- ment français a mis en place un site internet dédié (www.brexit.gouv. fr) permettant d'aborder également les cas de figure administratifs des Français installés au Royaume-Uni. Dans tous les cas, le Brexit a accéléré les demandes de naturalisation. L'an dernier, 3 000 d'entre eux avaient ainsi déjà demandé la nationalité française.

■ Quid des exportations vauclusiennes ?

Une sortie de l'UE de la perfide Albion qui risque aussi d'avoir des effets sur l'économie Vauclusienne. Premier département de la région à exporter vers le Royaume- Uni, le Vaucluse entre dans une période d'incertitudes concernant les modalités d'un Brexit dont les conséquences sont encore difficiles à déterminer. En effet, d'ici un 1 an un accord de libre-échange devrait établir les nouvelles relations commerciales entre le Royaume-Uni et les pays de l'Union européenne. Pour autant, si depuis 1993 importer ou exporter des marchandises ou des produits vers ou depuis le Royaume-Uni ne nécessitait plus de formalité douanière puisqu'une simple déclaration de TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) suffisait, désormais les entreprises devront à nouveau satisfaire les formalités douanières avant que les produits n'arrivent Outre-Manche. Ainsi, le nombre de ces déclarations, estimées à 50 000 par an actuellement, devrait presque doubler pour les plus de 300 entreprises vauclusiennes commerçant avec la Grande-Bretagne (170 exportatrices et 160 entreprises importatrices). De quoi complexifier les procédures vers un pays qui affiche une balance des exportations largement favorable au Vaucluse avec 152 M€ entre le 4e trimestre 2018 et le 3e trimestre 2019. En 1 an, la part du Royaume-Uni dans nos exportations passe de 8,6% à 9,3%, plaçant

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

ce pays en 4e position derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Italie avec essentielle- ment des produits agricoles, de l'agroalimentaire, de la chimie mais surtout du vin. Le Royaume-Uni est ainsi le deuxième marché à l'export derrière les Etats-Unis pour les vins de la Vallée du Rhône. Il représente 17% des exportations. L'an dernier, les Britanniques ont acheté à Inter Rhône 141 000 hectolitres de vin pour 72,2 M€ de chiffre d'affaires. Côté importation, la Grande- Bretagne apparaît en 11e position avec 46M€, entre l'Inde et la Slovaquie. Cela représente 1,8% des importations vauclusiennes. De quoi afficher une balance des échanges nettement favorable à notre département qui, pour- tant, est largement déficitaire : 2,5 milliards d'euros en importations et 1,6 milliards d'euros pour les exportations.

Echanges entre le Vaucluse et le Royaume-Uni

	MONTANT	PART	POSITION	RANG ANTÉRIEUR *
Exportations	152 M€	9,3%	4e	5e
Importations	46 M€	1,8%	11e	10e

Source : 'Les chiffres du commerce extérieur' - Direction générale des douanes et droits indirects. Période 4e trimestre 2018- 3e trimestre 2019.
**Période 4e trimestre 2017- 3e trimestre 2018.*